

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 22 mai 2015

Service instructeur

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

N° CP-2015-5-6-1

Service consulté

**GERPLAN ET CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE
MISE EN OEUVRE D' ACTIONS 2015
K215 K214 K217**

Résumé : Dans le cadre de la démarche GERPLAN, le Département est sollicité pour la création d'un verger communal à HOMBOURG, la restauration d'un muret en pierres sèches à VIEUX-THANN et la réalisation d'un sentier de découverte à HIRTZBACH.

Ces opérations sont inscrites aux programmes GERPLAN 2015 des communautés de communes de la Porte de France Rhin Sud, de Thann-Cernay et d'Altkirch, ainsi que dans les contrats de territoire de vie correspondants (CTV2).

Il vous est proposé de financer ces demandes pour un montant total de 5 602 €.

Dans le cadre de la démarche GERPLAN, le Département du Haut-Rhin est sollicité pour la mise en œuvre de 3 opérations inscrites dans les programmes 2015 de 3 communautés de communes.

Territoire de Vie de la Région mulhousienne

Dans le cadre du GERPLAN transfrontalier, la commune de HOMBOURG sollicite une subvention départementale d'un montant de 1 783 € pour la création d'un verger conservatoire communal et l'organisation d'animations pédagogiques menées autour de cette opération.

Territoire de Vie Thur Doller

Dans le cadre du GERPLAN de la communauté de communes de Thann-Cernay, la commune de VIEUX-THANN sollicite une subvention départementale d'un montant de 1 894 € pour la restauration d'un muret en pierres sèches le long du chemin du Kirchberg.

Territoire de Vie Sundgau – action GERPLAN

Dans le cadre du GERPLAN d'Altkirch, la commune d'HIRTZBACH sollicite une subvention départementale d'un montant de 1 925 € pour la réalisation d'un sentier de découverte afin de mettre en valeur ses paysages et son patrimoine naturel.

Les programmes GERPLAN correspondants aux opérations ci-dessus ont été présentés et validés en Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de vie et de la Montagne du 20 janvier 2015. Ces actions s'inscrivent également dans les Contrats-2014-2019 des Territoires de Vie.

Vous trouverez dans le tableau annexé au présent rapport le détail de ces opérations, les porteurs de projets concernés, le montant éligible retenu, le taux d'intervention du Département, le montant de la subvention départementale et les imputations budgétaires sur les programmes K215, K214 et K217.

Le montant total de subventions sollicité s'élève à 5 602 €.

Au regard des éléments précédents, je vous propose d'accorder une subvention aux porteurs des opérations présentées et mises en œuvre dans le cadre de la démarche GERPLAN dont la liste figure dans le tableau annexé au présent rapport, pour un montant total de 5 602 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN